

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal de Huisseau-sur-Mauves, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROUSSARIE, doyen de l'assemblée, suite à la convocation que leur a adressé Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire sortant, le 20 mai 2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s :

ATGER Télésia, BOUCHER Elisabeth, CARO Véronique, HAMEAU Véronique, MAINGUY Tiffany, MOLINA Gisèle, SICILIANO Floriana

BOTHEREAU Jean-Pierre, de ROBIEN Philippe, DOUCET David, GOUACHE Guy, LEMAIRE Bruno, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François

Absents excusés :

GAY Michelle donne pouvoir à SENÉE Régis
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie donne pouvoir à HAMEAU Véronique
PEAN Vincent donne pouvoir à MAINGUY Tiffany
VALADON Anaïs donne pouvoir à SICILIANO Floriana

Secrétaire de Séance : MAINGUY Tiffany

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19



Délibération 2026-10 : élection du maire

Le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Il a lancé un appel à candidature aux fonctions de Maire et invité le Conseil à procéder à son élection, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU se porte candidat.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne déposée à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de votants 19
 - nombre de bulletins trouvés dans l'urne 19
 - à déduire bulletins blancs 2
 - reste pour les suffrages exprimés 17
 - majorité absolue 10

Monsieur BOTHEREAU Jean-Pierre a obtenu 17 voix.

Monsieur BOTHEREAU Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur BOTHEREAU Jean-Pierre prend la présidence de la séance.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 25/03/2026

Le secrétaire de séance

Tiffany MAINGUY



Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

